



RAPPORT ANNUEL 2017

PROJETS/PROGRAMMES EN ANCRAGE A L'ARD

PNDL« PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL »

PROJET DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES ACTEURS LOCAUX DANS LA GESTION SUR L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES NATURELLES ET LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DANS LES VILLES DE ZIGUINCHOR ET BIGNONA

PROJET D'AMELIORATION DE L'EDUCATION DE BASE EN CASAMANCE (PAEBCA)

PROJET DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES A BIGNONA, NIAMONE ET TENGHORY

JANVIER 2018

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	6
I. PRESENTATION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT	7
I.1. Montage institutionnel	7
I.2. Ressources humaines	8
I.2.1. Structuration de l'ARD	8
I.2.2. Organigramme	11
I.3. Ressources matérielles	12
I.4. Ressources financières	12
II. RESULTATS ET BILAN DES ACTIVITES	17
II.1. Appui à la facilitation et à la planification du développement	17
II.1.1. Appui à l'élaboration des documents de planification stratégique	17
II.1.2. Appui à l'élaboration des documents de planification opérationnelle	17
II.1.3. Appui à l'élaboration des conventions de financement	18
II.2. Appui au renforcement des capacités des Collectivités Territoriales	19
II.2.1. Session de formation des membres conseils de quartiers de Bignona et Ziguinchor sur leurs cahiers de charges	19
II.2.2. Session de formation sur la gestion de la terre et du domaine national	20
II.2.3. Session de formation sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	20
II.2.4. Session de formation sur le contrôle citoyen de l'action publique et les droits de	21
II.2.5. Atelier régional de partage sur les outils de l'UNICEF	21
II.3. Appui à la bonne gouvernance	22
II.4. Appui à la coordination et à l'harmonisation des actions de développement dans l'espace régional	23
II.4.1. Au niveau des communes et des départements	23
II.4.2. Au niveau de la région	23
II.5. Appui au suivi-évaluation des programmes et plans d'actions de développement local	26
II.5.1. Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions sont mis à jour	28
II.5.2. La cartographie des MP	28
II.5.3. Actualisation de la base de données des intervenants dans la région	28
II.5.4. Mise en œuvre d'un système d'information géographique	29
II.6. Appui à la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales	29
II.6.1. Projets financés par l'Agence de Développement Municipal (ADM)	29
II.6.2. Projets financés par le Budget Consolidé d'investissement (BCI)	30
II.6.3. Projets financés par le Projet d'Amélioration de l'Education de base en Casamance (PAEBCA)	30
II.6.4. Projets financés par le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales de la région de Ziguinchor pour l'Amélioration de l'Accès aux services de base et instances de décision Territoriales et Régionales (PACL)	31

II.6.5. Projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	31
II.6.5.1. Appui dans la signature des conventions signées entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	31
II.6.5.2. Elaboration des dossiers de consultation des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	32
II.6.5.3. Appui aux communes dans la sélection des prestataires des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	33
II.6.5.4. Signature de contrats des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	34
II.6.5.5. Visites des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	35
II.6.5.6. Réception provisoire des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	36
II.6.5.7. Réception définitive des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	38
II.6.5.8. Clôture de conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	39
II.6.5.9. Conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes en attente d'être clôturées	40
II.6.5.10. Récapitulation de la mise en œuvre des conventions de financement signé entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes	40
III. Mise en œuvre des projets/programmes logés à l'ARD	42
III.1. Projet de collecte et de traitement des ordures ménagères à Bignona, Niamone et Tenghory	42
CONCLUSION	42
ANNEXES	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP :	Agent Comptable Particulier
ADM :	Agence de Développement Municipal
AECID :	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AGETIP :	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
ANCAR :	Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural
ANRAC :	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
APS :	Avant-Projet Détaillé
APD :	Avant-Projet Sommaire
ARD :	Agence Régionale de Développement
ARDZ :	Agence Régionale de Développement de Ziguinchor
ASSB :	Accès aux services socio-économique de basse
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
BP :	Budget Participatif
CC :	Cadre de Concertation
CCIAZ :	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor
CD :	Conseil Départemental
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CDPE :	Comité Départemental de Protection de l'Enfance
CEC :	Centre d'Etat Civil
CEM :	Collège d'Enseignement Moyen
CL :	Collectivité Locale
CRD :	Comité Régional de Développement
CRTT :	Conseil Régional de Tanger et Tétouan
CTR :	Comité Technique Restreint
DAF :	Division Administrative et Financière
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
DADEL :	Division d'Appui au Développement Economique Local
DAMO :	Division de l'Appui à la Maitrise d'Ouvrage
DPF :	Division de la Formation et de la Planification
DRP :	Demande de Renseignement de Prix
DSE :	Division Suivi-Evaluation
E.E :	Ecole Elémentaire
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDD :	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL :	Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
FEICRE :	Forum de l'Emploi, de l'Innovation, de la Création et de la Reprise d'Entreprise
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GTR :	Groupe de Travail Régional
IA :	Inspection d'Académie
IEF :	Inspection de l'Education et de la Formation
IDA :	International Development Association
IMF :	Institution de Micro Finance
ITA :	Institut Technologique Alimentaire
MP :	Micro Projet
MPP :	Mesure des Performances Publiques
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs de développement durable
OCC :	Oumar Cissé et Compagnie
ONDDL :	Observatoire National de la Décentralisation et du Développement Local
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OS :	Objectif Spécifique
PACL :	Programme d'Appui aux CL de la Région de Ziguinchor pour l'Amélioration de l'Accès aux services de Base et Instances de décisions territoriales et Régionale
PACMS :	Projet d'Amélioration de la Compétitivité de la Mangue Sénégalaise

PADEC :	Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance
PAEBCA :	Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance
PAER :	Plan d'Actions Environnemental Régional
PAF :	Programme d'Appui aux Filières
PAMEC :	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil
PGOMB :	Projet de Gestion des Ordures Ménagères de Bignona
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PAPEJ :	Projets d'Appui pour l'Emploi des Jeunes
PAR :	Programme d'Appui aux Régions
PDC :	Plan de Développement Communal
PDD :	Plan Départemental de Développement
PDLBG :	Programme de Développement Local et de Bonne Gouvernance
PIADESCP :	Programme Intégré d'Appui au Développement Economique et Social des Populations en Casamance
PIARESPC :	Programme Intégré d'Appui à la Réinsertion Economique et Sociale des Populations victimes du conflit en Casamance
PIC :	Plan d'Investissement Communal
PLD :	Plan Local de Développement
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNBG :	Programme National de Bonne Gouvernance
PNGD :	Programme National de Gestion des déchets
PNDL :	Programme National de Développement Local
PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
PPM :	Plan de Passation des Marchés
PPDC :	Projet du pôle de Développement de la Casamance
PRDI :	Plan Régional de Développement Intégré
PRGM :	Projet de Renforcement de la Gestion Municipale
PSIDEL :	Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local
PTBA :	Plan de Travail et Budget Annuels
PV :	Procès-Verbal
RD :	Réception Définitive
REFELA :	Réseau des Femmes Elues Territoriales d'Afrique
RN6 :	Route Nationale numéro 6
RP :	Réception Provisoire
RSE :	Responsable Suivi – Evaluation
SDADT :	Schémas Départementaux d'Aménagement et de Développement Territorial
SDAT :	Schémas Départemental d'Aménagement du Territoire
SEP :	Secrétariat Exécutif du Programme
SIDAT :	Schémas Interdépartementaux d'Aménagement du Territoire
SIG :	Système d'Information Géographique
SISE :	Système d'Information et du Suivi Evaluation
SISPA :	Système d'Information de Suivi-évaluation du PNDL et des ARD
SNEEG :	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SPSS:	Statistical Package for the Social Sciences
SRADL:	Service Régional d'Appui au Développement Local
SSE :	Système de Suivi – Evaluation
SSER :	Services de soutien de l'équipement de réseau
STD :	Services Techniques Déconcentrés
SYSCOHADA :	Système Comptable pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNMOCIR :	Union Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
TDR :	Termes de référence
XCS :	Xarxa de ConsumSolidari

INTRODUCTION

L'Agence Régionale de Développement de la région de Ziguinchor (ARDZ) a été créée, à l'instar des autres agences régionales, par le Décret n° 2012-106 du 18 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des Agences Régionales de Développement. Ce dernier a abrogé et remplacé le Décret n° 2008-517 du 20 mai 2008 qui avait abrogé et remplacé le Décret n° 2006-201 du 02 mars 2006, lui-même abrogeant et remplaçant le décret 98-399 du 5 Mai 1998.

Un nouveau décret a été signé en octobre 2014, il s'agit du décret n°2014-1263 abrogeant et remplaçant les articles premier, 4, 5, 6 et 8 du décret 2012-106 du 18 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des ARD. Ce nouveau décret d'octobre 2014 se justifie par la nécessité de prendre en compte les mutations issues de l'acte 3 de la décentralisation avec la communalisation intégrale, l'érection du département en collectivité locale et la suppression de la région comme collectivité locale. Ce qui entraîne une modification des membres du conseil d'administration des ARD constitué maintenant, des deux ordres de collectivités territoriales (communes et départements) d'une même région administrative.

La structure offre un cadre d'assistance, d'appui et de coopération aux collectivités territoriales de la région. Elle dispose des organes de direction suivants :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction de l'Agence.

L'Agence Régionale de Développement a pour mission générale l'appui à la coordination et à l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local.

Ainsi, de façon spécifique, elle est chargée de :

- L'appui et la facilitation à la planification du développement local ;
- L'appui à la mise en cohérence des interventions entre les collectivités locales d'une même région d'une part et avec les politiques et les plans nationaux d'autre part ;
- Le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local ;
- L'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ;
- L'appui à l'exécution des projets et programmes ;
- L'élaboration, l'appui à l'exécution et le suivi des contrats de mise à disposition des services de l'Etat ;
- L'élaboration et le suivi des contrats plans ;
- L'appui à l'animation, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée.

Par ailleurs, l'ARD abrite en son sein des projets / programmes tels que :

- le Programme National de Développement Local (PNDL) ;
- le Programme de « Renforcement de la gestion municipale des zones urbaines de Ziguinchor et de Oussouye, Sénégal » ;

- Projet de collecte et de traitement des ordures ménagères à Bignona, Niamone et Tenghory ;
- le Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance (PAEBCA).

L'ARD entretient aussi des relations de partenariats privilégiées avec des structures comme : la CCIAZ, le PADEC, l'ANCAR, l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'ADM, le Fonds Catalan etc.

Ce présent rapport revient sur les principaux résultats obtenus par l'ARD au cours du de l'année 2017. Le rapport fait l'état des points suivants:

- la situation du PTBA 2017 de l'ARD ;
- Présentation et analyse les résultats globalement obtenus pour chacune de ses missions mais aussi des projets / programmes en ancrage tout en proposant des solutions aux problèmes rencontrés ;
- Conclusions et recommandations ;
- Planification 2018.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor est mise en place pour apporter un appui technique aux collectivités de la région.

Elle est placée sous la tutelle technique du ministère chargé des collectivités territoriales et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances et a un statut d'établissement public local à caractère administratif.

I.1. Montage institutionnel

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor à l'instar des autres ARD, a connu des mutations importantes qui ont conduit à la redéfinition de ses missions et à sa restructuration afin de la placer dans une position institutionnelle permettant d'apporter un appui technique approprié à toutes les collectivités territoriales de la région.

L'Agence Régionale de Développement est un établissement public local à caractère administratif placé sous la tutelle technique du Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de L'Aménagement du Territoire et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

I.2. Ressources humaines

I.2.1. Structuration de l'ARD

Dans le cadre de sa restructuration, l'ARD de Ziguinchor, suite à la redéfinition de ses missions à travers le décret n° 2012-517, avait procédé au recadrage de son organigramme avec la mise en place de nouvelles divisions. Ainsi, outre la Direction, l'Agence Régionale de Ziguinchor comprend cinq (5) divisions :

- ❖ Une Division de la Planification et de la Formation (DPF) ;
- ❖ Une Division de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (DAMO) ;
- ❖ Une Division d'Appui au Développement Economique Local (DADEL) ;
- ❖ Une Division Administrative et Financière (DAF) ;
- ❖ Une Division Suivi-Evaluation (DES).

Au total, ce personnel est constitué de quinze (16) agents :

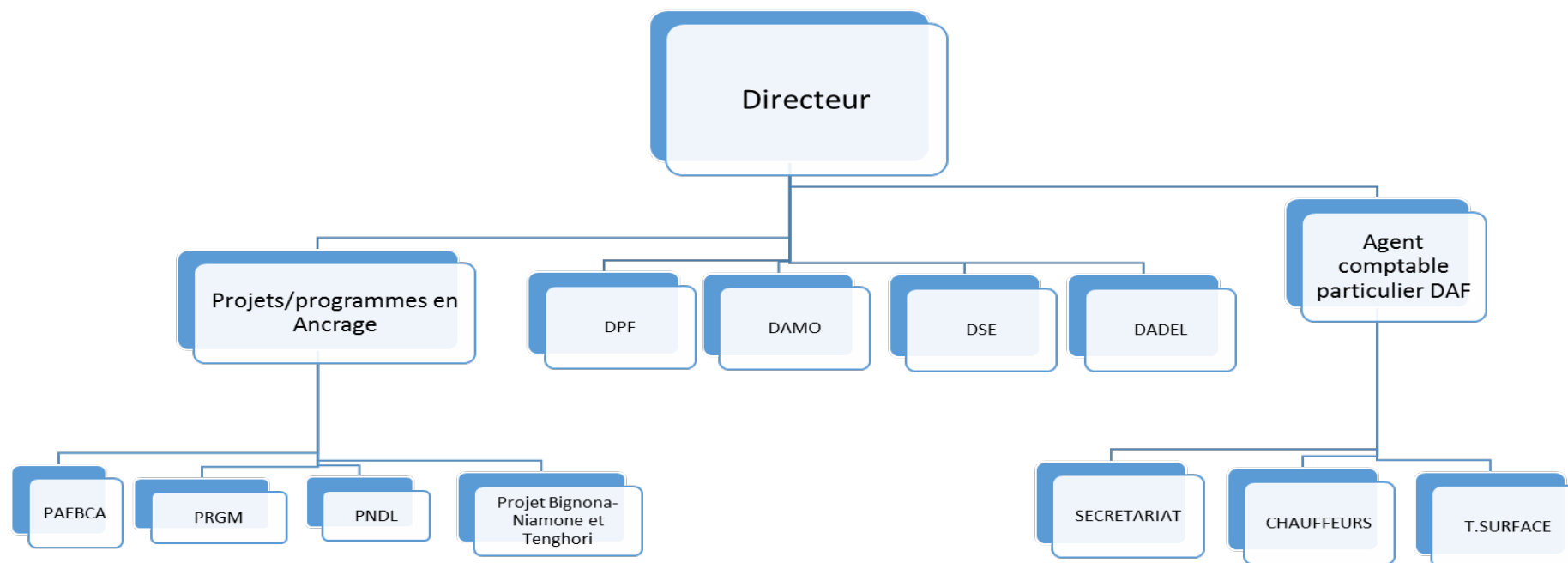
- Personnel avec un statut de cadre de l'ARD : cinq (5) ;
- Personnel d'appui de l'ARDZ : dix (11) dont un (1) Assistant Comptable, deux (2) Techniciens en Génie Civil, deux (2) secrétaires, deux (2) chauffeurs, une (1) femme de ménage et trois (3) gardiens.

Il faut noter cependant que la DADEL n'est pas encore dotée de personnel faute de budget y relatif.

Prénoms et Noms	Niveau d'étude	Spécialisation	Fonction	Date entrée	Type de contrat	Affectation
Boubacar SONKO	BAC + 5	Politique Economique et Sociale, orientation : développement et gestion de projet	Directeur	30 /10 / 06	CDI	Direction
Maïmouna Diallo BA	Bac +5	Diplôme Supérieur en Comptabilité et en Management des Entreprises	Agent Comptable Particulier (ACP)	24/01/08	CDI	DAF
Ansoumana DIEDHIOU	BAC+5	Ingénieur en Génie Civil	Chef de la Division d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (DAMO)	16/10/2008	CDI	DAMO
AmadouSadio BARRY	Bac+4	Ingénieur en Planification et Gestions des Organisations	Chef de la Division Planification et Formation (DPF)	27/10/2008	CDI	DPF
Assane M. Ndoye	BAC+5	Ingénieur en management de projets	Chef de la Division Suivi Evaluation (DSE)	03/11/2017	CDI	DSE
François MANGA	Bac+4	Comptable	Assistant Comptable	03/11/2014	CDD	DAF
El Hadji Ousseynou LY	Bac +3	Technicien Supérieur en Génie Civil	Assistant DAMO	01/07/2015	CDD	DAMO
Alassane Conté	Bac +2	Technicien Supérieur en Architecture et design d'intérieur	Assistant DAMO		CDD	DAMO

Christine BARBOZA	Bac	Secrétariat bureautique	Secrétaire	01 /01 / 02	CDI	DAF
Aïssatou TOURE	Première	Secrétariat bureautique	Secrétaire standardiste	01 /01/04	CDI	DAF
Mamadou Lamarana BA	-	Chauffeur Mécanicien	Chauffeur	06/06/2017	CDD	DAF
Bacary DIEDHIOU	-	Chauffeur	Chauffeur	01/01/2016	CDD	DAF
Victor Pidrou MANE	3 ^{ème}	Aucune	Gardien	01/01/2002	CDI	DAF
Kama KANDE	Pas d'étude	Aucune	Gardien	20/01 / 2002	CDI	DAF
Claude François COLY	6 ^{ème}	Electricien	Gardien	01/05/2007	CDI	DAF
Nafissatou MANE	4 ^{ème}	Aucune	Femme de ménage	01/01/2002	CDI	DAF

I.2.2. Organigramme



I.3. Ressources matérielles

L'ARD de la région de Ziguinchor est dotée d'un siège de R+2 niveaux en location.

Elle dispose de matériel informatique, roulant et de communication nécessaire pour la mise en œuvre de ses activités (téléphone, câblage téléphonique et informatique, fax, internet, motos, véhicules, etc.) grâce à l'appui du ProPaix, du PIADESPC et du PACL.

Les moyens roulants sont composés de trois (3) véhicules acquis à travers le Programme de la Coopération Espagnole (PIARESPC) ainsi que trois (3) motos et les deux (2) véhicules achetés dans le cadre du PNDL et de l'ADM. Tous ces véhicules (5) sont dans un état de vétusté très avancé qui appelle leur mise à la réforme (cf. Rapport présentation du budget).

Ainsi, les urgences en matière de moyens matériels pour la fonctionnalité de l'ARD résident dans :

- La dotation en moyens de fonctionnement du parc automobile (assurance, entretien/réparation, carburant) ;
- La dotation en consommables informatiques et licences d'exploitation (surtout en Système d'information Géographique (SIG), en traitement-exploitation et analyse de données (SPSS, Dev-Info, SPAD, etc.) mais aussi Autocad pour les travaux du génie civil);
- La dotation en fournitures de bureau.

I.4. Ressources financières

❖ Les états financiers sont réalisés.

En effet le compte administratif des produits affiche un taux de 88,4% tandis que le compte administratif des charges donne un taux de 85%. Globalement, l'Agence a affiché une certaine performance avec un taux de décaissement satisfaisant.

Le budget initial de l'ARD pour l'exercice 2017 s'équilibrait en recettes et en dépenses à la somme de cent trente-six millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-huit francs CFA (136 892 438). A la suite de la notification du FDD 2017, nous avons noté une baisse de 6 000 000; par conséquent, certaines rubriques budgétaires ont été revues pour équilibrer le budget qui se chiffre enfin à Cent trente-deux millions quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-huit francs CFA (132 092 438).

La situation d'exécution du budget 2017 de l'ARDZ est retracée dans le compte administratif suivant conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie des Finances et du Plan n° 19815 du 29 décembre 2016. Il récapitule d'une part, les recettes constatées et d'autre part, les dépenses engagées, liquidées et ordonnancées. Ainsi, nous présentons ci-après le compte administratif de l'ARDZ pour l'exercice 2017 :

MINISTERE DEL' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES 0000000000000000  Agence Régionale de Développement de Ziguinchor				COMPTE ADMINISTRATIF DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE ZIGUINCHOR POUR LA PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017				
TABLEAU DES PRODUITS								
Sections	N° de compte	Libellés	Prévisions initiales	Modifications	Prévisions définitives	Titres de recettes émis ou liquidation	reste à réaliser ou écarts	Taux de réalisation
	1	2	3	4	(05)=(03)+(04)	6	(07)=(05)-(06)	(08)=(06)/(05)
FONCTIONNEMENT	1	Report a nouveau	10 392 438	-	10 392 438	10 392 438	-	100%
	2	Report Contribution des Collectivités	1 200 000		1 200 000	1 200 000	-	100%
	3	Fonds commun	35 700 000	-	35 700 000	35 700 000	-	100%
	4	Fonds de Developpement pour la Decentralisation	70 000 000	6 000 000	64 000 000	64 000 000	-	100%
	5	Contribution des Collectivités Locales	20 800 000	-	20 800 000	8 700 000	12 100 000	42%
	TOTAL		136 892 438	6 000 000	132 092 438	119 992 438	12 100 000	
INVEST			-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-
	TOTAL		-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL			136 892 438	6 000 000	132 092 438	119 992 438	12 100 000	

Les produits sont constitués, du fonds de dotation reçu de l'Etat pour **64 000 000 FCFA**, de la subvention dépenses communes pour **35 700 000 FCFA**, et la contribution des Collectivités Territoriales **pour 8 700 000 FCFA**. A ces ressources s'ajoutent le report à nouveau de l'exercice précédent pour **10 392 438 FCFA** et le report de la contribution des CTs de **1 200 000 FCFA** reçu à la clôture de l'année 2016.

Les ressources totales de l'ARDZ pour l'année 2017 se chiffrent à **119 992 438 FCFA** et sont destinées au fonctionnement de la structure.

Il convient de noter que cette année la contribution des collectivités territoriales a connu une augmentation sur les 33 collectivités territoriales de la région seules six (06) n'ont pas honoré leurs engagements. Ainsi **8 700 000 FCFA** ont été recouverts soit **42%** du montant budgétisé (**20 800 000 Fcfa**), Toutefois, Il est important de signaler les difficultés de recouvrer à 100% la contribution des collectivités territoriales dans le budget de fonctionnement de l'ARD entrainant une diminution des produits d'exploitation et la non prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement.

MINISTERE DEL'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES 0000000000000000  Agence Régionale de Développement de Ziguinchor	COMPTE ADMINISTRATIF DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE ZIGUINCHOR POUR LA PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017 AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
---	---

TABLEAU DES CHARGES

Sections	N° de compte	Libellés	Prévisions initiales	Modifications	Prévisions définitives	Engagements	Crédits non engagés	Liquidations	Dépenses engagées non liquidées	Ordonnancement	Dépenses liquidées non ordonnancée	Reste à réaliser ou écarts	Taux de réalisation
	1	2	3	4	(05)=(03)+(04)	6	(07)=(05)-(06)	8	(9)=(6)-(8)	10	(11)=(8)-(10)	(12)=(5)-(10)	(13)=(10)/(5)
FONCTIONNEMENT		ACHAT ET VARIATION DE STOCK	12 300 460	500 000	12 800 460	11 174 652	1 625 808	11 174 652	-	11 174 652	-	1 625 808	87%
	605100	Eau	500 000		500 000	252 091	247 909	252 091	-	252 091	-	247 909	50%
	605200	Electricité	3 600 000		3 600 000	3 614 018	-14 018	3 614 018	-	3 614 018	-	-14 018	100%
	605300	Carburant & Lubrifiants	3 400 460	250 000	3 650 460	3 600 000	50 460	3 600 000	-	3 600 000	-	50 460	99%
	605400	Produits d'Entretien	500 000		500 000	501 055	-1 055	501 055	-	501 055	-	-1 055	100%
	605500	Fournitures de Bureau	2 500 000	250 000	2 750 000	2 696 600	53 400	2 696 600	-	2 696 600	-	53 400	98%
	605600	Achat de petits matériels bureau et outillage	300 000		300 000	273 000	27 000	273 000	-	273 000	-	27 000	91%
	605701	Prestations de services nettoyage des locaux	1 000 000		1 000 000		1 000 000	0	-	0	-	1 000 000	0%
	605703	Prestations de services informatiques	300 000		300 000	237 888	62 112	237 888	-	237 888	-	62 112	79%
	605705	Prestations de services diverses	200 000		200 000		200 000	-	-	-	-	200 000	0%
		TRANSPORTS	2 150 000	5 000 000	7 150 000	2 471 750	4 678 250	2 471 750	-	2 471 750	-	4 678 250	35%
	616000	Transports de Plis	150 000		150 000		150 000	-	-	-	-	150 000	0%
	618100	Voyages et Déplacements	2 000 000	5000000	7 000 000	2 471 750	4 528 250	2 471 750	-	2 471 750	-	4 528 250	35%
		SERVICES EXTERIEURS A	28 659 850	1 000 000	29 659 850	28 402 072	1 257 778	28 402 072	0	28 402 072	0	1 257 778	96%
	622200	Location de Bâtiments	14 580 000		14 580 000	14 580 000	0	14 580 000	-	14 580 000	-	0	100%
	624210	Entretiens et Réparations Véhicules	2 000 000	1 000 000	3 000 000	2 692 393	307 607	2 692 393	-	2 692 393	-	307 607	90%
	624220	Entretiens et Réparations Matériel et Mobilier de Bur	300 000		300 000	186 000	114 000	186 000	-	186 000	-	114 000	62%
	624230	Entretiens et Réparations Matériels Informatiques	250 000		250 000	135 500	114 500	135 500	-	135 500	-	114 500	54%
	625200	Assurance Matériels de Transports	500 000		500 000	362 302	137 698	362 302	-	362 302	-	137 698	72%
	625800	Assurance maladie personnel	8 029 850		8 029 850	7 686 747	343 103	7 686 747	-	7 686 747	-	343 103	96%
	627800	Frais publication ARD-Ziguinchor	500 000		500 000	305 030	194 970	305 030	-	305 030	-	194 970	61%
	628100	Frais de telecommunication, télécopie, internet	2 500 000		2 500 000	2 454 100	45 900	2 454 100	-	2 454 100	-	45 900	98%
		SERVICES EXTERIEURS B	6 700 000	1 000 000	3 200 000	1 549 739	3 040 261	159 739	-	159 739	-	3 040 261	5%
	631000	Frais Bancaires	200 000		200 000	159 739	40 261	159 739	-	159 739	-	40 261	80%
	633100	Frais de formation du personnel	2 000 000	0	2 000 000		2 000 000	-	-	-	-	2 000 000	0%
	638300	Frais de réunion et de coordination	2 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	0	-	-	-	1 000 000	0%
	638400	Frais de Missions	2 500 000	1 000 000	1 500 000	1 390 000	110 000						
		AUTRES CHARGES	2 750 000	700 000	2 450 000	1 285 000		1 285 000	-	1 285 000	-	1 165 000	52%
	658100	Charges Diverses:Indemnités cession CA	2 250 000	500 000	1 750 000	625 000	1 125 000	625 000	-	625 000	-	1 125 000	36%
	658101	Indemnité commission passation des marchés	500 000	200 000	700 000	660 000	40 000	660 000	-	660 000	-	40 000	94%
		CHARGES DU PERSONNEL	84 333 128	2 700 000	81 633 128	73 248 594	8 384 534	73 248 594	-	73 248 594	-	8 384 534	90%
	661100	Appointement Salaires, indemnités et Commissions	78 969 480	2 700 000	74 269 480	68 475 150	5 794 330	68 475 150	-	68 475 150	-	5 794 330	92%
	664100	Charges Sociales Personnel National (IPRES,CSS)	7 363 648		7 363 648	4 773 444	2 590 204	4 773 444	-	4 773 444	-	2 590 204	65%
		TOTAL	136 893 438	10 900 000	136 893 438	118 131 807	18 986 631	116 741 807	-	116 741 807	-	20 151 631	85%
INVESTISSEMENT			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL GENERAL	136 893 438	10 900 000	136 893 438	118 131 807	18 986 631	116 741 807	-	116 741 807	-	20 151 631	85%

Le tableau de charges du compte administratif de l'ARD pour l'exercice 2017 fait ressortir le budget prévisionnel, les modifications apportées, les dépenses effectuées par rubriques, les écarts et les pourcentages de réalisation.

Les charges de l'ARD concernent essentiellement son fonctionnement, les ressources ne permettent pas d'effectuer des dépenses d'investissement ; c'est pour cette raison que l'ARD sollicite ses partenaires pour la prise en charge de ces dépenses d'investissement.

Les charges de fonctionnement sont constituées des dépenses pour le paiement des factures d'eau pour **252 091 FCFA**, d'électricité pour **3 614 018 FCFA** le carburant pour **3 600 000 FCFA** les frais d'achat de fournitures de bureau pour un montant de **2 696 600 FCFA**, , les produits d'entretien à **501 055 FCFA**, ...soit un montant total de **12 800 460 FCFA** pour les achats et variation de stock **(60)**.

Les charges du Transport **(61)** sont constituées des achats billets d'avion (mission internationale et nationales), de bateau et les frais de transport en commun pour un total **2 471 750 FCFA**.

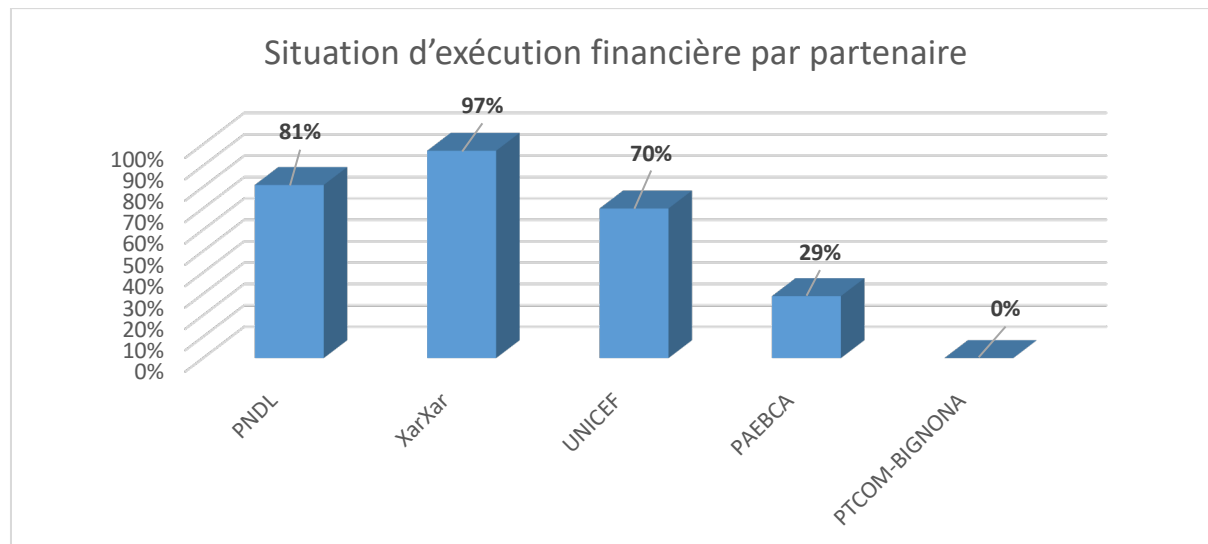
Dans les comptes services extérieurs et autres charges **(62-63-65)**, ils retracent les dépenses liées à la location de l'immeuble pour **14 580 000 FCFA**, l'entretien et la réparation des véhicules **2 692 393 FCFA** l'assurance des véhicules pour **362 302 FCFA**, l'assurance maladie pour le personnel de l'ARD à **7 686 747 FCFA**, les frais de télécommunication pour **2 454 100 FCFA**, etc. Au total le compte est de **28 402 072 FCFA**. La rubrique relative aux renforcements de capacités pour le personnel n'est pas mise en œuvre faute de ressources.

Le compte charges de personnel **(66)** regroupe les impôts retenus et versés aux services concernés les salaires nets intégrant les indemnités versés au personnel et les cotisations sociales à l'IPRES, et à la Caisse de Sécurité Sociale. Au total ce compte se chiffre à **81 374 938 FCFA**, mais seulement **73 248 594 FCFA** ont été réglés au 31 décembre 2017, faisant ressortir une dette totale de **8 126 344 FCFA** composé comme suit : **3 829 240 FCFA** pour l'IPRES et **4 297 104 FCFA**, pour les impôts sur le revenu.

Les charges d'exploitation se chiffrent au total à **118 131 807 FCFA** soit un pourcentage d'exécution de **85%** FCFA pour l'exercice au 31/12/2017.

- La situation d'exécution financière par partenaire est présentée dans le tableau suivant :

Partenaires	Montant alloué	Montant exécuté	%
PNDL-PDD-PDC, atelier- Frais de mission-frais de déplacement-carburant et indemnité DAMO	38 680 000	31 174 600	81%
XarXar : Projet Renforcement de la gestion municipale des zones urbaines de Ziguinchor et Bignona, Sénégal	8 930 557	8 694 239	97%
UNICEF/ Ateliers départementaux de renforcement des capacités sur le contrôle citoyen de l'action publique et les droits de l'enfant	9 340 615	6 493 830	70%
PAEBCA	12 551 811	3 690 353	29%
PCTOM-BIGNONA	131 191 400	0	0%
TOTAL	200 694 383	50 053 022	25%



Le projet PCTOM-BIGNONA connaît un retard dans l'exécution des activités avec un taux de 0% qui a plombé la situation d'exécution financière des partenaires. Le taux décaissé est de 25 % traduit une efficacité relativement faible qui impacte sur l'efficacité.

La commune de Bignona a trouvé en rapport avec le PNGD un site qui est techniquement acceptable mais elle reste toujours à l'attente du rapport technique du PNGD. La réalisation

de la décharge devra booster le taux d'exécution dans le but d'améliorer la performance du projet.

II. RESULTATS ET BILAN DES ACTIVITES

II.1. Appui à la facilitation et à la planification du développement

❖ Les documents de planification sont élaborés.

Dans le cadre de l'appui à la planification du développement local, l'Agence Régionale de Développement a appuyé dans le cadre du PNDL, l'élaboration de huit (8) documents de planification stratégique dont sept (7) Plans de Développement Communal (PDC) et un (1) Plan Départemental de Développement (PDD).

Il faut ajouter la signature de huit (08) conventions de financement entre le PNDL et les Collectivités territoriales pour un montant de trois cent trois millions cinq cent mille (303 500 000) de FCFA.

II.1.1. Appui à l'élaboration des documents de planification stratégique

❖ Les Plans de Développement communal et départemental sont réalisés.

L'Agence a appuyé l'élaboration de Plans de Développement Communal de Mlomp/Oussouye, Adéane, Kataba 1, Diouloulou, Mlomp Bignona, Ziguinchor et de Bignona et du PDD de Bignona.

Il s'agit de permettre à ces différentes communes de disposer d'un outil (cadre de référence) de gestion et de pilotage du développement local pour un horizon temporel de six (06) ans.

La mise en œuvre du processus de planification est portée par les Collectivités Territoriales avec l'appui de l'ARD, des services techniques et de facilitateurs.

La version finale du PDC de Mlomp Bignona est disponible alors que le processus se poursuit dans les autres communes.

II.1.2. Appui à l'élaboration des documents de planification opérationnelle

❖ Les Plans Annuels d'Investissement sont élaborés.

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor a accompagné les collectivités territoriales de la région dans l'élaboration et l'évaluation de leurs Plans Annuels d'Investissement (PAI) surtout en termes de démarche méthodologique. Cette activité se fait de plus en plus systématiquement dans beaucoup de collectivités territoriales.

Le Plan Annuel d'Investissement permet d'identifier les priorités de la CT à inscrire éventuellement dans le budget.

Le PAI est un document de planification opérationnelle très important, il doit être même à la base de l'élaboration des Plans de Passation des Marchés. Son absence peut entraîner un pilotage à vue de la part de la CT.

Les documents de planification (PDC, PDD) servent de base à son élaboration.

II.1.3. Appui à l'élaboration des conventions de financement

❖ Les conventions de financement sont signées.

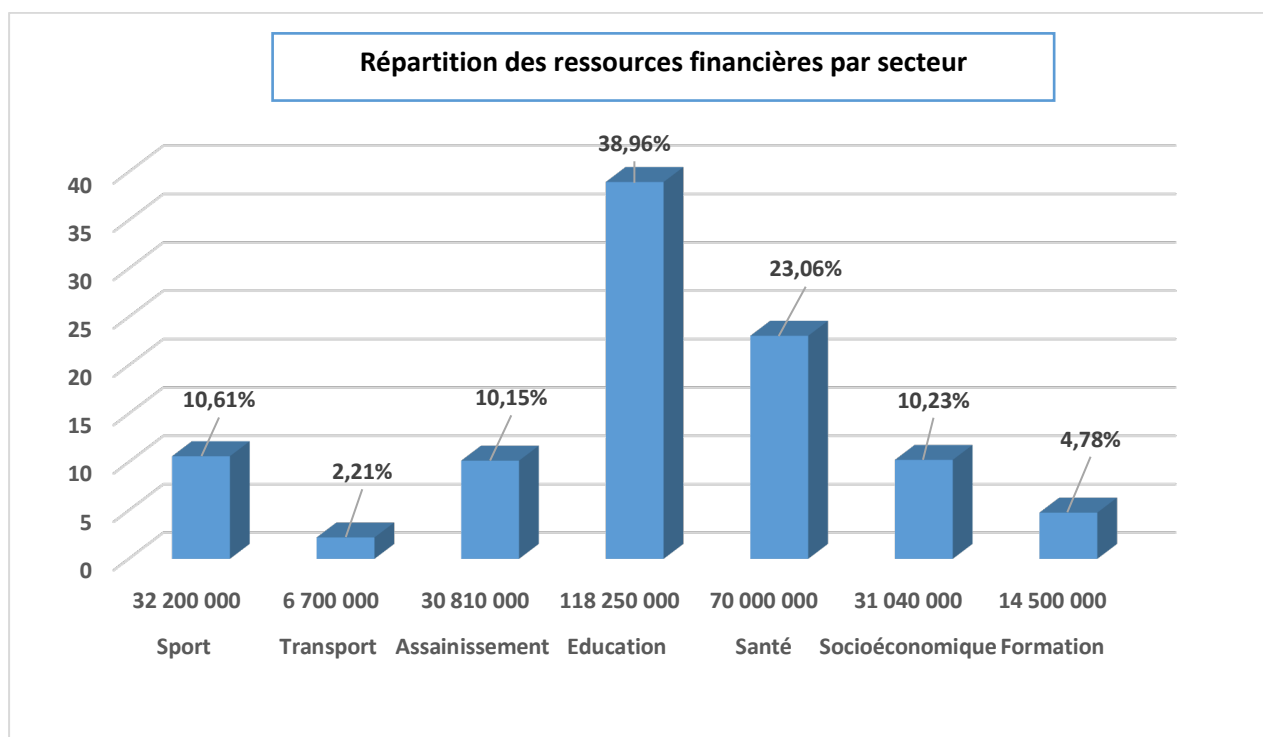
La région de Ziguinchor a bénéficié respectivement pour l'année 2017 de cent quarante millions (140 000 000) et quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA dans le FDL et le guichet Budget Participatif (BP) du PNDL. En fin 2016, la région a aussi bénéficié du même montant dans le cadre du BP.

Les communes bénéficiaires du FDL sont : Kataba 1, Diouloulou, Nyassia et Boutoupa Camaracounda pour 35 millions chacune. Pour le BP, il s'agit des communes de Oukout, Tenghori, Enampore et Niaguis pour une enveloppe de 40 millions par CT.

Ces communes ont été accompagnées par l'ARD dans tout le processus qui a conduit au choix des projets et à la signature de leurs conventions de financement.

Ces ressources ont été orientées dans les secteurs : Sport, Transport, Assainissement, Education, Santé, Socioéconomique et Formation. Le tableau ci-après indique la répartition.

Secteurs	Montant (FCFA)	Taux (%)
Sport	32 200 000	10,61
Transport	6 700 000	2,21
Assainissement	30 810 000	10,15
Education	118 250 000	38,96
Santé	70 000 000	23,06
Socioéconomique	31 040 000	10,23
Formation	14 500 000	4,78
Total	303 500 000	



Les ressources allouées à l'éducation occupent un peu plus du tiers du financement soit 38,96% suivi des secteurs de la santé 23,06% et du sport 10,61%.

II.2. Appui au renforcement des capacités des Collectivités Territoriales

❖ Les capacités des acteurs territoriaux sont renforcées.

Le renforcement de capacités a occupé une place importante dans les activités de l'Agence. Deux cent trente-deux (232) acteurs territoriaux dont 1/3 de femmes soit 77 femmes pour un taux de 30% ont été formés sur des thématiques de développement local. Ces formations ont été rendues possibles grâce au financement de projets en ancrage ou de partenaires au développement tels que l'ONGD Xarxa de Consium Solidari et l'UNICEF.

II.2.1. Session de formation des membres conseils de quartiers de Bignona et Ziguinchor sur leurs cahiers de charges

❖ Les membres des conseils de quartier sont formés.

Ces sessions de formation ont eu lieu respectivement dans les villes de Bignona et de Ziguinchor. Vingt-quatre (24) membres des conseils de quartiers de Bignona et Ziguinchor dont 25% de femmes ont bénéficié de la formation. Elles ont permis de :

- renforcer les capacités des participants sur leurs missions et responsabilités de même que l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartiers ;
- identifier leurs forces, faiblesses, menaces et opportunités ;
- élaborer un plan d'actions des conseils de quartiers.

II.2.2. Session de formation sur la gestion de la terre et du domaine national

❖ Les acteurs territoriaux sont formés sur la gestion de la terre et du domaine national.

Cette session de formation a eu lieu à Bignona. Elle a regroupé quarante (40) élus et agents municipaux de Ziguinchor et Bignona dont 50% de femmes. Elle avait comme principal objectif de renforcer les capacités des participants, dans la gestion de la terre et du domaine national. À cet effet, les résultats ci-après ont été obtenus :

- un rappel historique sur la gestion de la terre au Sénégal avec le droit coutumier et colonial est fait ;
- les connaissances des participants sur les compétences transférées aux collectivités locales en matière domaniale dans les différents domaines (privé de l'état, public, national) sont améliorées ;
- les participants sont mieux imprégnés sur les procédures d'affectation, de désaffectation et de réaffectation des terres du domaine national ;
- la procédure de lotissement est partagée avec les participants ;
- le zonage des terres du domaine national (zones urbaines, classées, pionnières, de terroir) est bien compris ;
- les participants connaissent les voies de recours en cas d'injustice sur le foncier.

II.2.3. Session de formation sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

❖ Les acteurs territoriaux sont formés sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Cette session de formation à l'attention d'élus et agents municipaux des communes de Ziguinchor et Bignona, s'est tenue à Ziguinchor. Trente-neuf (39) participants dont 43% de femmes, ont pris part à la formation. Elle a permis de :

- renforcer les participants sur les compétences transférées en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- partager sur les techniques de préservation et de protection de l'environnement et des ressources naturelles ;
- partager sur les méthodes et dispositifs efficaces de gestion des ordures ménagères ;
- voir les enjeux de l'amélioration de la gestion environnementale et sociale des microprojets.

II.2.4. Session de formation sur le contrôle citoyen de l'action publique et les droits de l'enfant

❖ Les acteurs territoriaux sont formés sur le contrôle citoyen de l'action publique et les droits de l'enfant.

L'Agence Régionale de Développement en partenariat avec l'UNICEF a organisé trois (03) sessions de formation sur "le contrôle citoyen de l'action publique et les droits de l'enfant" à l'attention des élus et acteurs territoriaux des départements de Ziguinchor, Bignona et Oussouye. Ces sessions ont vu la participation de quatre-vingt-six (86) participants dont 18% de femmes et ont permis :

- des échanges constructifs entre les différents acteurs pour situer la responsabilité de chaque partie prenante dans l'application du contrôle citoyen et le respect des droits des enfants ;
- une prise de conscience de la dimension des enfants dans la participation citoyenne pour développer une culture citoyenne depuis l'enfance ;
- la compréhension du contrôle citoyen comme un outil important pour faciliter aux élus la mise en œuvre des politiques publiques locales adaptées aux préoccupations des citoyens et non comme un mécanisme pouvant créer un conflit entre élus et citoyens ;
- identifier des facteurs bloquants pour l'application du contrôle citoyen qui vont servir de levier pour résorber la situation ;
- la production de cas d'application du contrôle citoyen sur trois thèmes constituant des violations des droits des enfants (état civil, grossesse précoce et déperdition scolaire).

II.2.5. Atelier régional de partage sur les outils de l'UNICEF

❖ Les outils de l'UNICEF sont partagés.

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor (ARDZ) en collaboration avec l'UNICEF, a organisé à Ziguinchor un atelier régional de partage sur le budget participatif / collectivités locales amies des enfants (BP/CLAE) et le système suivi des services sociaux de base (4SB). Il a été noté la participation de trente-sept (37) participants dont 35% de femmes, parmi les élus, les autorités administratives, les services techniques et la société civile.

Au cours de la rencontre une large information a été fournie sur le concept CLAE, le 4SB et le BP sensible à l'enfance afin d'amener les décideurs à se l'approprier et faciliter sa mise à l'échelle. La mise en œuvre du BP sensible à l'enfance dans une CLAE permettra à celle-ci de prendre en charge les besoins exprimés par les enfants.

L'atelier a invité les collectivités locales à s'engager dans le processus BP/CLAE avec l'appui de l'ARD et de l'UNICEF

II.3. Appui à la bonne gouvernance

❖ Le budget participatif est mis en œuvre.

Dans le cadre du PNDL, l'ARD a accompagné les communes de Oukout, Tenghori, Enanpore et Niaguis dans la mise en œuvre du processus du budget participatif.

Le budget participatif est un processus par lequel les communautés participent au débat sur les politiques publiques et décident des ressources publiques disponibles ou alors sont associées aux décisions.

A cet effet des rencontres ont été organisées dans tous les villages de ces différentes communes pour recenser les infrastructures et les besoins prioritaires. Un forum communal sera par la suite tenu pour statuer sur les projets à financer en fonction de l'enveloppe disponible.

L'allocation des ressources a été faite avec les populations et par les populations sur la supervision et la validation du conseil municipal dans le respect des dimensions, principes et étapes du budget participatif.

Le profil des infrastructures existantes dans la commune a été fait à partir du recensement effectué. A cet effet, on peut noter :

- 67,57% des infrastructures dans la commune de Oukout ont un profil économique ;
- 64% des infrastructures dans la commune de Tenghori ont un profil économique ;
- 55,31% des infrastructures dans la commune de Enanpore ont un profil économique ;
- 65,33% des infrastructures dans la commune de Niaguis ont un profil économique.

La mise en œuvre du BP dans ces communes a permis de renforcer la confiance entre le conseil municipal et ses populations dans l'affectation des ressources d'une part et révéler que plus de 50% des infrastructures sont susceptibles de participer à l'amélioration des recettes fiscales par le paiement d'impôts ou des taxes.

II.4. Appui à la coordination et à l'harmonisation des actions de développement dans l'espace régional

II.4.1. Au niveau des communes et des départements

❖ Les cadres de concertation sont mis en place.

L'Agence Régionale de Développement a accompagné l'ensemble des communes de la région de Ziguinchor a disposé au niveau communal d'un cadre de concertation dont le rôle principal est l'animation du développement local afin que les propositions d'actions souhaitées par la population trouvent un consensus avant d'être examinées au sein du Conseil qui est seul habilité pour engager la Collectivité Locale.

Dans la commune de Ziguinchor, on peut signaler l'existence de conseils de quartier qui sont aussi des cadres de concertation, de dialogue, de proposition et de participation citoyenne.

Ces cadres de concertation sont régulièrement renouvelés ou mis à jour par la collectivité locale avec l'accompagnement au besoin de l'ARD pour prendre en charge les activités de planification.

Chaque année, elles ont en charge l'élaboration du Plan Annuel d'Investissement de la commune.

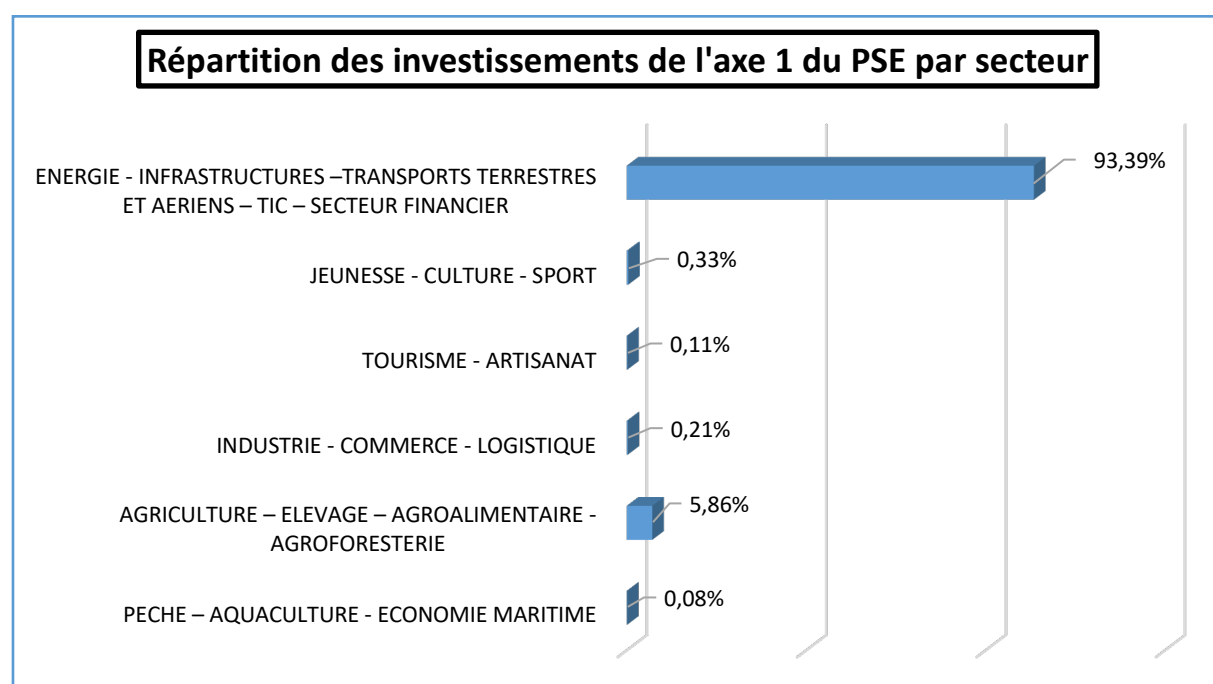
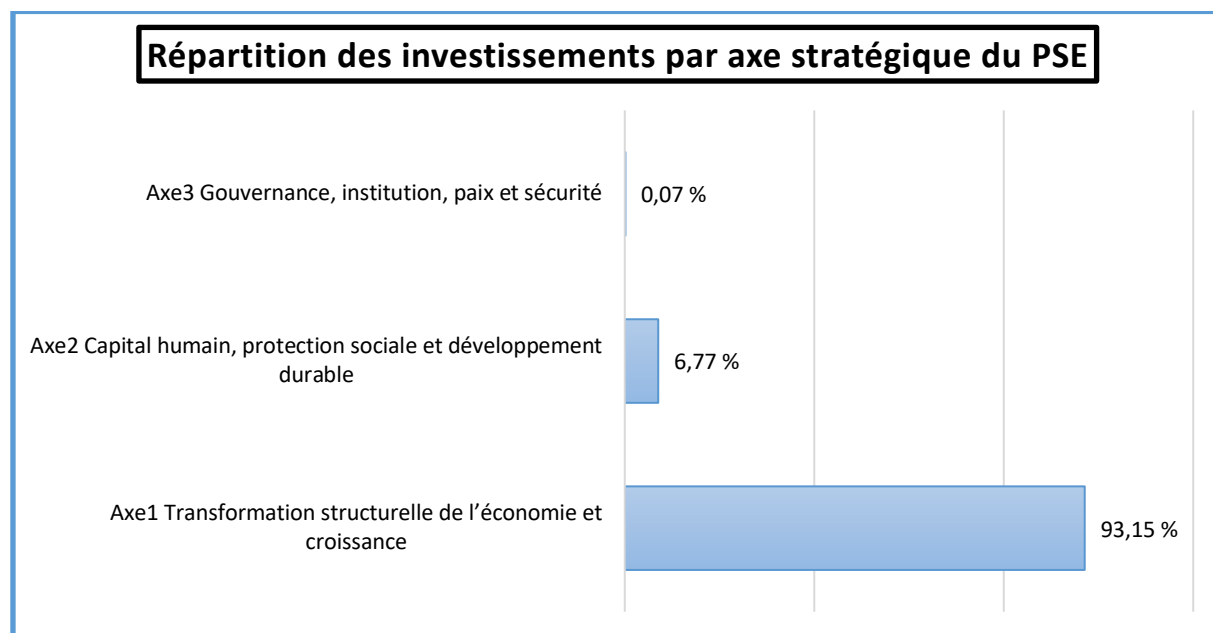
Au niveau des départements, des Comités de Planification Elargie (CPE) ont été mis en place. Ces instances représentatives des acteurs au développement, conduisent le processus d'élaboration du Plan Départemental de Développement (PDD) cadre d'intervention de tous les partenaires du département.

II.4.2. Au niveau de la région

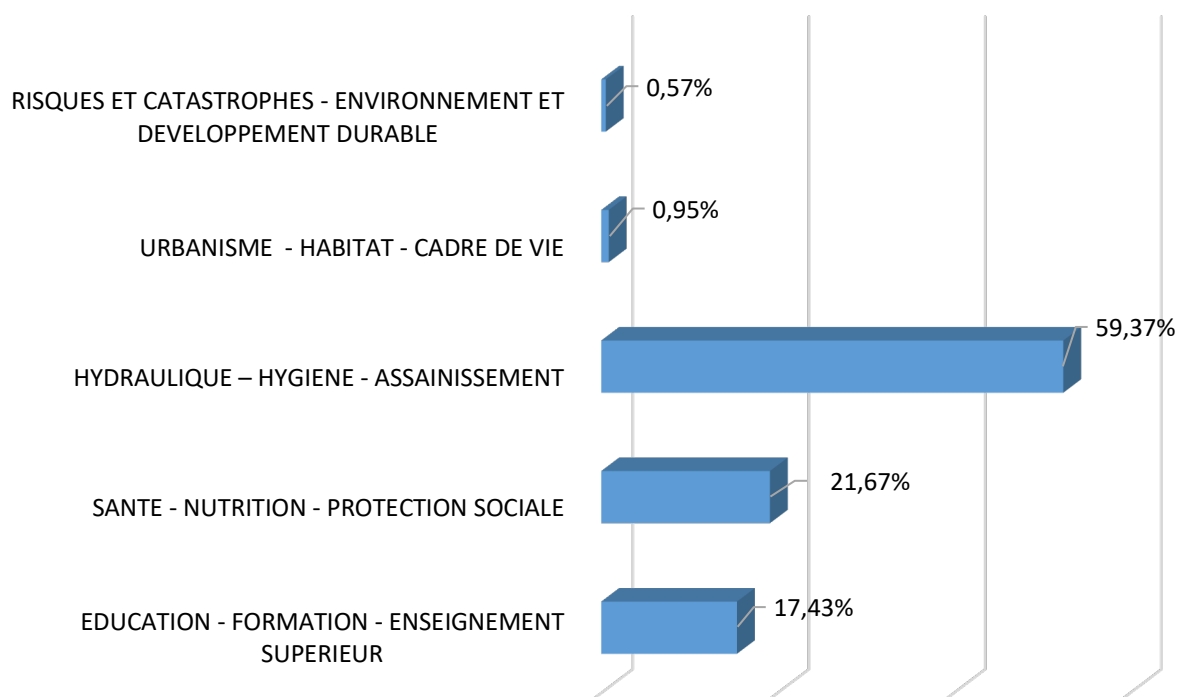
❖ Le rapport de la conférence territoriale est produit

Concernant l'organisation de la conférence territoriale, un comité technique régional restreint dont est membre l'ARD a été mis en place par arrêté. Ce comité a procédé à la collecte, au traitement et à l'analyse des données. Ces données ont été validées au niveau des trois départements et au niveau régional. Le rapport de la conférence territoriale revient sur les

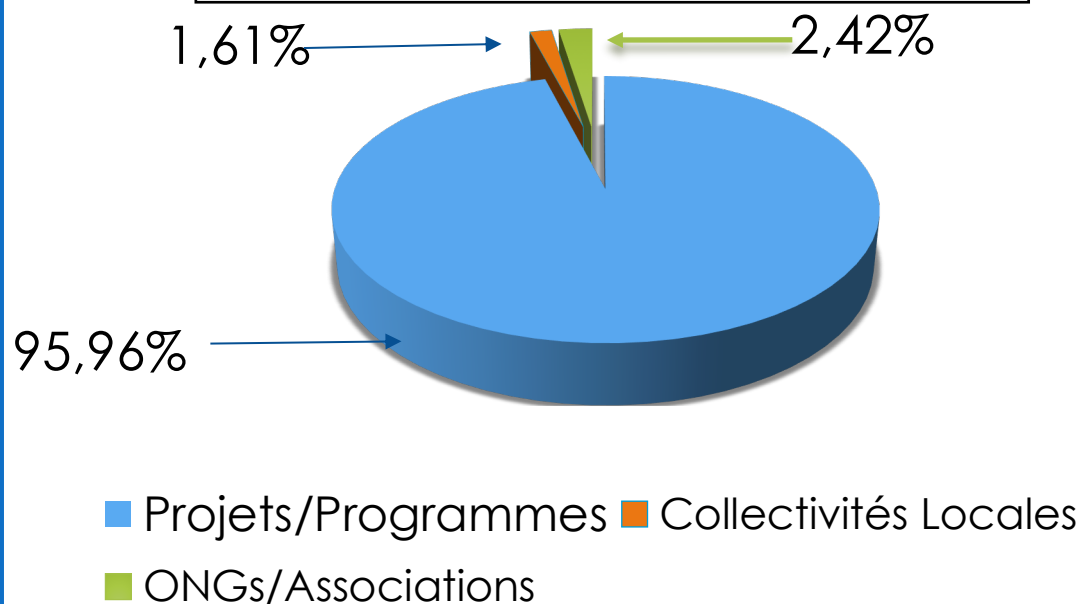
investissements prioritaires de la région par axe stratégique du PSE, par secteurs et par catégorie d'acteurs.



Répartition des investissements de l'axe 2 du PSE par secteur



Répartition des investissements par catégorie d'intervenants



Les investissements prioritaires dans la région entre 2016 et 2017 est estimée à plus de 130 milliards de FCFA réparti comme suit :

- Projets/Programmes plus de 125 milliards soit 95,96%
- Collectivités Territoriales plus de 2 milliards soit 1,61%
- ONG/Associations plus de 3 milliards soit 2,42%.

II.5. Appui au suivi-évaluation des programmes et plans d’actions de développement local

❖ Les programmes et plans d’action sont suivis et évalués.

En vue d’une prise en charge effective de sa mission d’appui au suivi-évaluation des programmes et plans d’actions de développement local aux différents ordres de collectivités territoriales de la région, l’ARD a obtenu des résultats satisfaisants au courant de l’année 2017.

- L’effectivité des interventions territoriales et sectorielles sont mesurées ;
- Les projets/programmes en ancrage sont suivis et évalués ;
- Des informations correctes sont diffusées au besoin des populations ;
- Les données sont exploitées et sécurisées à travers le système informatisé de suivi ;
- La base de données attributaire et cartographique est gérée ;
- La base de données et du SIG sont administrés ;
- Les rapports sont produits prenant en compte les indicateurs de performance ;
- Le rapport de la conférence territoriale est produit.

S’appuyant sur les manuels de suivi-évaluation existants dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets/programmes, un nouveau dispositif de suivi évaluation a été mis en place avec de nouveaux référentiels :

Une redéfinition et une confirmation du référentiel en Suivi-Evaluation :

- GAR (Gestion Axée sur les Résultats)
- Approche systémique.

Un manuel de suivi-évaluation ou Cadre de référence qui met en exergue :

- Le dispositif suivi-évaluation dont les composantes sont :
 - Procédures de suivi ;
 - Procédures d’évaluation ;

- Procédures de collecte et de traitement des données ;
 - Procédures des rapports (missions, semestriels, annuel et PTBA).
- Les documents de base que sont :
 - CLAR (Cadre Logique Axé sur les Résultats) / CL (Cadre Logique) ;
 - CMR (Cadre de Mesure des Rendements) / PSE (Plan de Suivi-Evaluation);
 - Cadre de résultats ;
 - Tableau de bord.
 - Les outils et méthodes de collecte de données :
 - Définition des indicateurs de performance;
 - Renseignement des indicateurs de performance ;
 - Elaboration de fiches de collecte ;
 - Organisation d'interviews avec les acteurs parties prenantes ;
 - Entretiens (Semi-directif, structuré, focus group) ;
 - Réalisation d'images ;
 - Géo-référencement.
 - L'informatisation du système de suivi-évaluation (SISE) :
 - Administration du système de suivi-évaluation (module de gestion et module décisionnel) ;
 - Sécurisation des données ;
 - Géolocalisation ;
 - Diffusion des données (aide à la prise de décision).
 - L'évaluation des performances :
 - Performance des Projets/Programmes ;
 - Performance individuelle (contrat de performance et évaluation)

Un schéma du dispositif est conçu et comprend :

- Phase planification (Livrable PTBA)
- Suivi des activités (Livrable rapports de missions)
- Suivi des résultats (Livrable rapport annuel)

- Suivi des effets (Livrable revue à mi-parcours)

En résumé, ces différentes informations traitées et stockées dans les différentes bases de données de l'ARD font aujourd'hui de cette dernière la porte d'entrée pour l'obtention d'informations concernant la région.

II.5.1. Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions

- ❖ **Le répertoire des acteurs et la matrice des interventions sont mis à jour.**

L'ARDZ a aussi poursuivi, parallèlement à la mise en place du dispositif de suivi – évaluation, le renseignement périodique d'un répertoire des acteurs et d'une matrice des interventions. Le premier permet d'identifier l'ensemble des acteurs de développement intervenant dans la région et le second dénombre l'ensemble des opérations d'investissement et indique clairement le rôle de chacun en matière de développement territorial et rural.

II.5.2. La cartographie des MP

- ❖ **La confection de cartes est réalisée.**

Quelques relevés cartographiques ont été faits. La matérialisation des interventions de l'Agence s'est traduite par la confection de cartes à travers le SIG.

II.5.3. Actualisation de la base de données des intervenants dans la région

- ❖ **La base de données est actualisée.**

Dans le cadre de la mise à jour de la matrice des interventions de la région, l'ARD poursuit son processus d'actualisation des données des CL à travers le recensement des infrastructures et leur niveau de fonctionnalité.

De manière générale, il faut signaler que ces différentes activités de réactualisation de bases de données du système du suivi évaluation devraient respecter une certaine périodicité.

II.5.4. Mise en œuvre d'un système d'information géographique

❖ Le SIG est fonctionnel.

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor dispose d'un système d'information géographique (SIG), conçu par le CSE, qui rend accessible l'information territoriale aux différents acteurs parties prenantes.

II.6. Appui à la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales

❖ L'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales est réalisé.

Le rapport fait ressortir l'état d'exécution des microprojets financés par l'Agence de Développement Municipal (ADM), le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), le Projet d'Amélioration de l'éducation de Base en Casamance (PAEBCA), le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales de la Région de Ziguinchor pour l'Amélioration de l'Accès aux services de Base et Instances de décision Territoriales et Régionales (PACL) avec l'appui financier de l'Agence Espagnole de Coopération et de Développement (AECID), le Programme National de Développement Local (PNDL) et les Communes de la région de Ziguinchor.

II.6.1. Projets financés par l'Agence de Développement Municipal (ADM)

❖ Les travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures sociales sont réalisés.

Les Communes de Oussouye et Thionck Essyl ont bénéficié de l'appui financier de l'Agence de Développement Municipal (ADM) pour la réhabilitation du stade municipal de Oussouye et la construction du marché central de Thionck Essyl. L'exécution physique de ces travaux est de 55% pour le stade et 75% pour le marché. Ces travaux ont accusé beaucoup de retard à cause de plusieurs facteurs qui sont entre autres:

- ✓ le retard de paiement de l'avance de démarrage et des décomptes du prestataire ;
- ✓ la transmission au prestataire des plans de bétons armée visés par les bureaux de contrôle ;
- ✓ l'exécution physique des travaux.

Il faut signaler que le Maître d'œuvre des travaux de construction du marché central de Thionck Essyl a abandonné le chantier depuis presque plusieurs années et que celui de Oussouye a bénéficié d'un avenant au contrat pour le suivi des travaux.

Présentement les travaux sont arrêtés pour défaut de paiement des décomptes à Oussouye et à Thionck Essyl. Ces décomptes sont déposés depuis le mois de juillet 2017.

II.6.2. Projets financés par le Budget Consolidé d'investissement (BCI)

- ❖ **Les travaux de construction et d'équipements de deux (02) salles de classe sont réalisés.**

La Commune de Oukout a été appuyée dans les réceptions provisoire et définitive de deux projets à savoir les travaux de construction et d'équipements de deux (02) salles de classe à l'école élémentaire de Diakene Diola.

II.6.3. Projets financés par le Projet d'Amélioration de l'Education de base en Casamance (PAEBCA)

- ❖ **La passation de marché pour l'acquisition d'un véhicule et de deux motos est réalisée.**

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor, maître d'ouvrage délégué de la composante 1 du Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance (PAEBCA) a élaboré et évalué la Demande de Renseignements et de Prix portant sur l'acquisition deux motos qui ne sont pas encore livrées à cause de la disponibilité du titre d'exonération.

- ❖ **Les études APS sont réalisées.**

Le cabinet ARTECH retenu pour les études Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé et élaboration de DAO a accusé beaucoup de retards dans la transmission de l'APS dont la version finale n'est toujours pas transmise.

II.6.4. Projets financés par le Programme d’Appui aux Collectivités Territoriales de la région de Ziguinchor pour l’Amélioration de l’Accès aux services de base et instances de décision Territoriales et Régionales (PACL)

- ❖ **La passation de marché pour l’acquisition de petits matériels de collecte est faite.**

L'Agence Régionale de Développement de Ziguinchor, maitre d'ouvrage délégué du PACL a élaboré et lancé une Demande de Renseignement et de Prix pour l’acquisition de petits matériels de collecte d’ordure ménagère. Le matériel est présentement réceptionné et livré à la commune de Bignona.

II.6.5. Projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

- ❖ **Les communes sont accompagnées dans la mise en œuvre du PNDL.**

II.6.5.1. Appui dans la signature des conventions signées entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

- ❖ **Les conventions de partenariat sont établies.**

Huit communes sont appuyées dans la préparation et la signature des conventions.

Il s’agit de la:

- ✓ Convention 5 de Boutoupa Camaracounda ;
- ✓ Convention 5 de Nyassia ;
- ✓ Convention 7 de Kataba 1 ;
- ✓ Convention 6 et 7 de Oukout ;
- ✓ Convention 7 de TENGHORY ;
- ✓ Convention 4 de la commune de Niaguis ;
- ✓ Convention 5 de la commune de Enampore ;
- ✓ Convention 5 de la commune de Diouloulou.

II.6.5.2. Elaboration des dossiers de consultation des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

- ❖ **Les marchés sont passés dans les procédures en vigueur (Code des marchés publics).**

Certaines communes sont appuyées dans l'élaboration de dossier de consultation. Au total dix-huit dossiers de consultations sont élaborés et transmis:

- ✓ le DAO portant sur la construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école élémentaire de Bassire, une salle de classe à l'école élémentaire de Dianky 2 et une salle de classe à l'école élémentaire Almamy Badji de Kartiack. (convention 7) ;
- ✓ la DRP d'équipement de deux salles de classe à l'école élémentaire de Bassire, une salle de classe à l'école élémentaire de Dianky 2 et une salle de classe à l'école élémentaire Almamy Badji de Kartiack. (convention 7) ;
- ✓ la DRP des travaux de construction du mur de clôture du terrain de football de Sindian (convention 3) ;
- ✓ la DRP d'équipement d'une salle de classe à l'école élémentaire de Lefeu, dans la commune de Sindian (convention 3) ;
- ✓ Dossier d'Appel d'Offre restreint des travaux de construction d'une gare routière à Oussouye, chef-lieu de commune (convention 5) ;
- ✓ la DRP de la fourniture et pose d'équipement de salles de classe à l'école élémentaire de Batine, dans la commune de Thionck Essyl. (convention 1) ;
- ✓ DAO portant sur la fourniture et installation de cinq batteuses à mil, dans la commune de Oulampane (convention 4) ;
- ✓ la DRP de la fourniture et pose d'équipement de quatre salles de classe au CEM de Kafountine, chef-lieu de commune (convention 3) ;
- ✓ la demande de cotation de la fourniture et pose d'équipement d'une salle de classe au lycée de Djibidione, chef-lieu de commune (convention 2) ;

- ✓ la DRP de la fourniture et pose d'une décortiqueuse à riz à Mantate, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ de la cotation de la fourniture et pose d'équipement de la case de santé de Djiral, dans la commune de Djibidione (convention 3) ;
- ✓ la DRP des travaux de fonçage d'un puits à Elole, dans la commune de Djibidione (convention 2) ;
- ✓ la DRP des travaux d'achèvement du bloc administratif du CEM de Effoc, dans la commune de Santhiaba Manjacque (convention 4) ;
- ✓ la DRP des travaux de construction d'une case de santé à Boko, dans la commune de Kafountine, (convention 3) ;
- ✓ le DAO portant sur la construction du poste de santé de Kadiamor, dans la commune de Bignona (convention 1 du conseil départemental de Bignona) ;
- ✓ le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de construction d'un centre d'accueil à Plateau, dans la commune de Diouloulou (convention 4) ;
- ✓ Demande Renseignement et de prix de la fourniture et pose de deux pirogues (Saloulou et Bakassouk), dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ Demande de Renseignement et de prix des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Boureck 2, dans la commune de Coubalan (utilisation de reliquat de convention).

II.6.5.3. Appui aux communes dans la sélection des prestataires des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ L'étape d'ouverture des plis de la passation de marché est effectuée.

Les communes sont appuyées dans la sélection des prestataires. Ainsi, l'Agence a participé à douze évaluations d'offres:

- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de construction d'une gare routière à Oussouye, chef-lieu de commune (convention 5) ;

- ✓ Dépouillement d'offres des équipements de quatre salles de classe du CEM de Kafountine, chef-lieu de commune (convention 3) ;
- ✓ Dépouillement d'offres de la fourniture et pose d'équipement d'une salle de classe au lycée de Djibidione (convention 2) ;
- ✓ Dépouillement d'offres de la fourniture et pose d'une décortiqueuse à riz à Mantate, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ Dépouillement d'offres de la cotation de la fourniture et pose d'équipement de la case de santé de Djirral, dans la commune de Djibidione (convention 3) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de fonçage d'un puits à Elole, dans la commune de Djibidione (convention 2) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux d'achèvement du bloc administratif du CEM de Effoc, dans la commune de SanthiamaManjacque (convention 4) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de construction d'une case de santé à Boko, dans la commune de Kafountine, (convention 3) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de construction d'un centre d'accueil et de formation à plateau, dans la commune de Diouloulou (convention 4) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de construction et équipement de trois salles au CEM de Boutoupa, dans la commune de Boutoupa Camaracounda (convention 4) ;
- ✓ Dépouillement d'offres de la fourniture et pose de deux pirogues (Saloulou et Bakassouk), dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ Dépouillement d'offres des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Boureck 2, dans la commune de Coubalan (utilisation de reliquat de convention).

II.6.5.4. Signature de contrats des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ Les contrats de prestation sont établis.

Les collectivités territoriales sont appuyées dans la préparation de treize contrats de prestations de certains projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes. Il s'agit :

- des travaux de construction d'une gare routière à Oussouye, chef-lieu de commune (convention 5) ;

- de la fourniture et pose d'équipements de quatre salles de classe du CEM de Kafountine, chef-lieu de commune (convention 4) ;
- de la fourniture et pose d'équipements d'une salle de classe au lycée de Djibidione (convention 2) ;
- de la fourniture et pose des équipements de la maternité de Badionkoto, dans la commune de Diouloulou (convention 4) ;
- de la fourniture et pose d'une décortiqueuse à riz à Mantate, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- de la fourniture et pose d'équipement de la case de santé de Djiral, dans la commune de Djibidione (convention 3) ;
- des travaux de fonçage d'un puits à Elole, dans la commune de Djibidione (convention 2) ;
- des travaux d'achèvement du bloc administratif du CEM de Effoc, dans la commune de Santhiaba Manjacque (convention 4) ;
- des travaux de construction d'une case de santé à Boko, dans la commune de Kafountine, (convention 3) ;
- des travaux de construction d'un centre d'accueil et de formation à plateau, dans la commune de Diouloulou (convention 4) ;
- de la fourniture et pose d'une pirogue à Saloulou, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- de la fourniture et pose d'une pirogue à Bakassouk, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Boureck 2, dans la commune de Coubalan (utilisation de reliquat de convention).

II.6.5.5. Visites des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ Le suivi des travaux de construction d'infrastructures est réalisé.

Les communes sont coachées dans le suivi de l'exécution physique de certains projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes. Au total, elle a fait soixante-dix sorties, pour suivre des travaux. Il s'agit :

- des travaux de construction du mur de clôture de l'école élémentaire Lansana Lady Diedhiou, travaux estimés à 21 %(convention 6) ;
- des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Bassire, dans la commune de Kartiack, travaux estimés à 65% (convention 6) ;
- des travaux de construction du mur de clôture du terrain de Foot de Kataba 1, travaux estimés à 17 % (convention 6) ;
- des travaux de construction d'une salle de classe au CEM de Mpack, dans la commune de Boutoupa Camaracounda, travaux estimés à 80% (convention 3) ;
- des travaux de construction de deux salles de classe au CEM de Boutoupa, dans la commune de Boutoupa Camaracounda, travaux estimés à 75% (convention 3) ;
- des travaux de construction d'une salle de classe à l'école élémentaire de Bassire, dans la commune de Kartiack, travaux estimé à 65%. (convention 6) ;
- des travaux de construction du mur de clôture du CEM de Siganar, dans la commune de Oukout, travaux estimés à 13% (convention 1 du conseil départemental de Oussouye) ;
- des travaux de construction d'une maternité à Koundioundou, dans la commune de Adéane, travaux estimés à 13% (convention 6) ;
- des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à la case des tous petit de Adéane, chef-lieu de commune, travaux estimés à 80 %.(convention 6) ;
- des travaux de construction d'un centre d'accueil à Diouloulou chef-lieu de commune, travaux estimés à 90 %. (convention 4) ;
- implantation de la gare routière de Oussouye (convention 5) ;
- des travaux de construction d'un bloc administratif au CEM de Effoc, dans la commune de Santhiaba Manjacque, travaux estimés 58% (convention 4) ;

Il faut noter en moyenne que les projets sont suivis chaque quinze jours jusqu'à leurs réceptions provisoires et que les taux d'exécution mentionnés ci-dessus sont ceux des dernière visites.

II.6.5.6. Réception provisoire des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ La réception provisoire des projets est effectuée.

Les communes sont appuyées dans les réceptions provisoires de quinze projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes. Il s'agit :

- ✓ des travaux du mur de clôture de l'école élémentaire 1 de Diégoune (convention 5) ;
- ✓ des travaux et équipement d'une salle de classe au CEM de Mpack, dans la commune de Boutoupa Camaracounda (convention 3) ;
- ✓ des travaux et équipement d'un bloc de deux salles de classe au CEM de Camaracounda, dans la commune de Boutoupa Camaracounda (convention 3) ;
- ✓ des travaux de construction du dispensaire du poste de santé de Oulampane (convention 3) ;
- ✓ des travaux et équipement d'une salle de classe à l'école élémentaire de Bassire dans la commune de Kartiack (convention 6) ;
- ✓ des travaux de construction d'un centre commercial à Oussouye (convention 5) ;
- ✓ des travaux de construction du mur de clôture de l'école élémentaire Lansana Laïdy Diédhiou de Kartiack (convention 6) ;
- ✓ des équipements de la case de santé de Badionkoto, dans la commune de Diouloulou (convention 4) ;
- ✓ des travaux du mur de clôture du poste de santé de TENGHORY, chef-lieu de commune (convention 6) ;
- ✓ des équipements de la case de santé de Djirral, dans la commune de Djibidione (convention 3) ;
- ✓ des travaux de construction du mur de clôture du terrain de football de Kataba 1, chef-lieu de commune (convention 4) ;
- ✓ des équipements de quatre salles de classe au CEM de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ des équipements d'une salle de classe au lycée de Djibidione (convention 2) ;
- ✓ des travaux de fonçage d'un puits à Elole, dans la commune de Djibidione (convention 3) ;
- ✓ d'une décortiqueuse à riz à Mantate, dans la commune de Kafountine (convention 3) ;
- ✓ des travaux de construction du mur de clôture de clôture du CEM de Siganar, dans la commune de Oukout, (convention 1 du conseil départemental de Oussouye).

II.6.5.7. Réception définitive des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ La réception définitive des travaux est effectuée.

Les Communes sont appuyées dans les réceptions définitives de seize projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes. Il s'agit :

- ❖ des équipements de la maternité de Dianky, dans la commune de Kartiack (convention 4) ;
- ❖ des équipements de deux salles de classe à l'école élémentaire de Oulampane (convention 2) ;
- ❖ des équipements d'une salle de classe à l'école élémentaire de Oulampane (convention 2) ;
- ❖ des travaux de construction de la cuisine du poste de santé de Nyassia, chef-lieu de commune de Nyassia (convention 4) ;
- ❖ des travaux de construction et d'équipement de deux salles de classe au lycée de Djibidione, chef-lieu de commune de Nyassia (convention 4) ;
- ❖ des travaux de construction du mur de clôture de l'école élémentaire de Boutégol, dans la commune de Mangagoulack (convention 4) ;
- ❖ des travaux de construction du mur de clôture du poste de santé de Mpack, dans la commune de Boutoupa Camaracounda ;
- ❖ des travaux de réhabilitation du bloc maraicher de Mawa, dans la commune de Boutoupa Camaracounda ;
- ❖ des travaux de réhabilitation du bloc maraicher de Boutoupa, dans la commune de Boutoupa Camaracounda ;
- ❖ des travaux de construction, du mur de clôture du poste de santé de TENGHORY, chef-lieu de commune ;
- ❖ des travaux de construction, du mur de clôture du poste de santé de Badiouré dans la commune de TENGHORY ;
- ❖ des équipements des salles de classe des écoles élémentaires de Diarone Kaffesse et au CEM de TENGHORY, dans la commune de TENGHORY (convention 4) ;

- ❖ des travaux d'électrification solaire du bloc administratif du CEM de Youtou, dans la commune de Santhiaba Manjacque (convention 5) ;
- ❖ des travaux du logement de l'ICP de Diannah, dans la commune de Kafountine (convention 1) ;
- ❖ des travaux du bloc administratif du CEM de Kagnobon, dans la commune de Diégoune (convention 5) ;
- ❖ des travaux de la clôture de l'école élémentaire 1 de Doumassou, dans la commune de Diouloulou (convention 4).

II.6.5.8. Clôture de conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ Les conventions de financement sont clôturées.

Les communes sont accompagnées dans la clôture de neuf conventions de financement PNDL/Commune.

Il s'agit du:

- ✓ N°03/ZG135/12 du 26 Mars 2012 de la commune de Mlomp/Bignona ;
- ✓ N°02/ZG321/11 du 13 Janvier 2011 de la commune de Sindian ;
- ✓ N°04/ZG133/12 du 3 Avril 2012 de la commune de Kartiack ;
- ✓ N°02/ZG135/10 du 18 Mars 2010 de la commune de Mlomp/Bignona ;
- ✓ N°02/ZG312/11 du 17 Janvier 2011 de la commune de BoutoupaCamaracounda ;
- ✓ N°04/ZG21/13 du 30 Aout 2014 de la commune de Mlomp/Oussouye ;
- ✓ N°06/ZG144/14 du 16 Octobre 2014 de la commune de TENGHORY ;
- ✓ N°03/ZG124/12 du 26 Mars 2012 de la commune de Suelle ;
- ✓ N°04/ZG124/12 du 03 Avril 2012 de la commune de Suelle.

II.6.5.9. Conventions de financement des projets cofinancés par le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes en attente d'être clôturées

❖ Les conventions en attente d'être clôturées sont suivies.

Six conventions sont en attente d'être clôturées à cause du manque de certificats financiers attestant le paiement des retenues de garanties.

Il s'agit des conventions :

- N°01/Z122/07 du 22 Avril 2007 de la commune de Oulampane ;
- N°02/Z122/07 du 15 Décembre 2010 de la commune de Oulampane ;
- N°01/Z101/07 du 11 Juin 2007 de la commune de Bignona ;
- N°02/ZG301/12 du 12 Juin 2012 de la commune de Ziguinchor ;
- N°04/ZG121/13 du 26 Novembre 2013 de la commune de Djibidione ;
- N°04/ZG134/13 du 26 Aout 2013 de la commune de Mangagoulack.

II.6.5.10. Récapitulation de la mise en œuvre des conventions de financement signé entre le Programme National de Développement Local (PNDL) et les communes

❖ L'état de mise en œuvre des conventions est réalisé.

- Pour la première génération de convention de financement : vingt-neuf (29) collectivités territoriales sont bénéficiaires, cent trente-trois (133) microprojets retenus, deux (02) microprojets sont en cours d'exécution, cent trente (130) microprojets sont réceptionnés provisoirement, cent vingt-sept (127) microprojets sont réceptionnés définitivement, vingt-quatre (24) conventions clôturées, trois (03) conventions en cours d'exécution et deux (02) sont en attente d'être clôturées
- Pour la deuxième génération convention de financement: vingt-sept (27) collectivités territoriales sont bénéficiaires, cent vingt-six (126) microprojets retenus, deux (02) microprojets sont en cours d'exécution, cent vingt et un (123) microprojets sont réceptionnés provisoirement, cent dix (100) microprojets sont réceptionnés définitivement, vingt (20) conventions clôturées, six (6) conventions en cours d'exécution et une (01) est en attente d'être clôturée.

- Pour la troisième génération convention de financement: sept (07) collectivités territoriales sont bénéficiaires, les dix-sept (17) microprojets retenus sont réceptionnés provisoirement, quinze (15) microprojets sont réceptionnés définitivement, cinq (05) conventions clôturées, deux (02) conventions en cours d'exécution.
- Pour les conventions de financement FECL: Dix-neuf (19) collectivités territoriales sont bénéficiaires, quarante-six (46) microprojets retenus, un (01) microprojet est en cours d'exécution, un (01) microprojet non démarré, quarante-quatre (44), microprojets sont réceptionnés provisoirement, quarante-deux (42) microprojets réceptionnés définitivement, quatorze (14) conventions clôturées, , trois (03) conventions en cours d'exécution et deux(02) en attente d'être clôturées .
- Pour les conventions de massification: vingt (20) collectivités territoriales sont bénéficiaires, trente-cinq (35) microprojets retenus, un (01) microprojet est en cours d'exécution, deux (02) microprojets non démarrés ,trente-deux (32) microprojets sont réceptionnés provisoirement, vingt-huit (28) microprojets réceptionnés définitivement, quatorze (14) conventions clôturées, cinq (05) conventions en cours d'exécution et une (01) en attente d'être clôturée.
- Pour les conventions de 2013-2014: dix-sept (17) collectivités territoriales sont bénéficiaires, quarante-cinq (45) microprojets retenus, cinq (05) microprojets sont en cours d'exécution, huit (8) microprojets non démarrés, trente-deux (32) microprojets sont réceptionnés provisoirement, vingt (20) microprojets réceptionnés définitivement, trois (03) conventions clôturées, dix (10) conventions en cours d'exécution et quatre (04) en attente d'être clôturées.
- Pour les conventions de 2015: douze (12) collectivités territoriales sont bénéficiaires, trente-quatre (34) microprojets retenus, cinq (05) microprojets sont en cours d'exécution, vingt et un (21) microprojets non démarrés, huit (08) microprojets sont réceptionnés provisoirement.

III. Mise en œuvre des projets/programmes logés à l'ARD

❖ Les projets/programmes en ancrage sont mis en œuvre.

Les activités du PNDL, du Projet de renforcement des compétences des acteurs locaux dans la gestion sur l'environnement, les ressources naturelles et la planification du territoire dans les villes de Ziguinchor et Bignona et du PAEBKA sont déclinées au niveau des parties antérieures.

III.1. Projet de collecte et de traitement des ordures ménagères à Bignona, Niamone et Tenghory

❖ Le plan opérationnel du projet de collecte et de traitement est déroulé.

- Les spécifications techniques sont faites et les besoins estimés ;
- Le matériel de conditionnement est réceptionné provisoirement et pour le matériel de collecte et de pré collecte les dossiers sont finalisés ;
- L'installation des organes de gouvernance dans la commune est réalisée.
- Les projets des arrêtés et de convention ont été élaborés ;
- Le service municipal est mis en place et un responsable est désigné ;
- Toutes les conventions sur l'intercommunalité et ses organes ont été réalisées ;
- Un site de commun accord entre la commune de Bignona et le PNGD est retenu. Le rapport du PNGD n'est pas encore disponible et la consultation des villages environnants doit être réalisée ;
- L'intercommunalité est réalisée à travers la signature de convention par les 3 maires et les délibérations sont faites.

La difficulté majeure est la non-disponibilité du rapport d'acceptabilité technique du PNGD.

CONCLUSION

Le bilan de la mise en œuvre des activités de l'ARD de Ziguinchor, durant l'année 2017, est globalement satisfaisant malgré la mise en place tardive du FDD.

Beaucoup de résultats ont été obtenus grâce à une bonne planification et réalisation des activités. En matière de planification territoriale, des documents (SDAT, PDD, PDC) sont élaborés, de même que des formations sont dispensées aux différents acteurs territoriaux.

En matière d'appui à la coordination et à l'harmonisation des actions de développement dans l'espace régional, l'ARD continue à appuyer l'animation, la consolidation et le renforcement des cadres de concertation qui ont été mis en place dans les différents ordres des collectivités territoriales.

Concernant le volet suivi-évaluation, l'ARD des résultats ont été obtenus à savoir la mise à jour de la base de données relative à la matrice des interventions, la redéfinition du référentiel en matière de suivi-évaluation, la mise à jour de la gestion du Système d'Information et du Suivi Evaluation (SISE) de la Région et l'utilisation du Système de Suivi Evaluation Régional.

Pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriale, les résultats notés sont entre autres les marchés passés dans les procédures en vigueur, les conventions signés et les travaux réalisés dans les délais.

Toutefois, malgré ces performances, il a été noté un écart dans la mise en œuvre des activités de l'Agence durant l'année 2017. Les causes de cet écart constaté sont surtout liées au retard de l'appui budgétaire mais aussi aux difficultés notées dans la mobilisation de fonds nécessaires à l'exécution technique et financière des actions planifiées dans le PTBA de 2017.

Pour stabiliser le niveau de performance de l'Agence et faciliter l'exécution du PTBA 2018, des ressources additionnelles (humaines et financières) devraient être mobilisées.

ANNEXES

Annexe 1 : TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU BUDGET DE FONTIONNEMENT DE L'ARD POUR LES CINQ ANNEES

Annexe 2 : PLAN DE PASSATION DES MARCHES 2018

Annexe 3 : PTBA 2018